



Liberté • Égalité • Fraternité

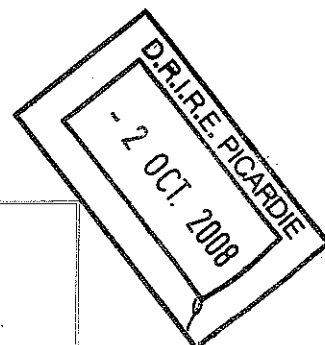
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 19 septembre 2008

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable



**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, donne acte à la société SAS INTERFERTIL, autorisée par arrêté préfectoral du 10 août 1999 modifié le 16 février 2004 à exploiter sur le territoire de la commune de MERS-LES-BAINS son usine de fabrication d'engrais minéraux du site établi Quai Nord au TREPORT (76470), parcelles cadastrées section AIE n° 390 à 392 et 883, de la modification de sa raison sociale en SAS AGRIVA, conformément à sa déclaration du 12 septembre 2008.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attachée chef de bureau,

Amélie CARTEAU

Copie adressée à :

Monsieur le maire de MERS-LES-BAINS

- ⇒ s/c de madame le sous-préfet de l'arrondissement d'ABBEVILLE
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur des services vétérinaires de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile